

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme DUMEZ-BINET demeurant Heilrimont 6 à 4987 STOUMONT pour la extension du logement annexe sur un terrain situé Heilrimont, 6/1 à 4987 Stoumont, et cadastré 2e division, section F n°610D- 610E.

Considérant que le projet s'écarte des normes indicatives du permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- hors zone aedificandi
- toiture plate

et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Permis d'urbanisation

Le dossier peut être consulté, à <u>l'accueil</u> de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18.03.2024 au 02.04.2024 au collège communal :

- -par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- -par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>ann-sophie.moes@stoumont.be</u> coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet

